

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

2 octobre 2020

N° E20000058 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire**CODE : type n° 1**

Vu enregistrée le 1^{er} octobre 2020, la lettre par laquelle le maire de la commune de LONGNES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Longnes ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Alain RISPAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de LONGNES et à M. Alain RISPAL.

Fait à Versailles, le 2 octobre 2020.

Le Président par intérim

S. Davesne

Sébastien DAVESNE

